

<http://www.studyrama.com/>

<http://www.onisep.fr/>

BTS Professions immobilières

Ministère(s) de tutelle : Ministères chargés de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Durée totale de la formation : 2 ans

Niveau terminal d'études : Bac + 2

Accès à la formation

Bac STG en majorité, bac ES

Principale(s) formation(s) :

- bac général ES série économique et sociale profil langues vivantes
- bac général ES série économique et sociale profil mathématiques appliquées
- bac général ES série économique et sociale profil sciences économiques et sociales
- bac pro Commerce
- bac pro Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)
- bac techno STG sciences et technologies de la gestion spécialité communication et gestion des ressources humaines
- bac techno STG sciences et technologies de la gestion spécialité comptabilité et finance d'entreprise
- bac techno STG sciences et technologies de la gestion spécialité gestion des systèmes d'information
- bac techno STG sciences et technologies de la gestion spécialité mercatique (marketing)

Statistiques : Nombre de candidats : 818

Nombre d'admis : 562

Année de référence : 2006

Profil des admis : bac STG 53 % ; bac ES 29 % ; bac L 7 %, bac S 7%

Descriptif

Le titulaire de ce BTS exerce son activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières ou de sociétés de promotion-construction. Il peut occuper un emploi de gestionnaire de biens locatifs, de gestionnaire de copropriété ou de négociateur immobilier.

Il peut remplir diverses fonctions. La fonction commerciale consiste à prospecter une clientèle potentielle de propriétaires, à sélectionner des locataires, à rédiger des contrats de mandat et des baux. Les autres activités regroupent la gestion des locations du point de vue de la comptabilité, de l'entretien et de l'assurance.

Dans les cabinets gestionnaires de copropriétés, il assure l'administration des immeubles ainsi que la préparation et la tenue des réunions des conseils syndicaux et des assemblées générales. Il maîtrise non seulement les techniques commerciales, comptables, financières et fiscales propres à l'immobilier, mais aussi les techniques administratives et de communication.

Poursuite d'études

La finalité du BTS Professions immobilières est l'insertion professionnelle. Cependant il existe des possibilités de poursuites d'études qui restent conditionnées à de bons dossiers.

A l'université, le titulaire du BTS professions immobilières peut envisager une licence professionnelle :

- activités juridiques, option droit et gestion immobilières ou option management et droit des affaires immobilières ;
- management des organisations, option gestionnaire de l'habitat locatif et de l'habitat social ou option management du patrimoine immobilier et mobilier ;
- dans les instituts universitaires professionnalisés (IUP) qui délivrent des masters professionnels : Maintenance et exploitation des patrimoines immobiliers, ingénierie de l'immobilier...

En école spécialisée

- L'Ecole française des administrateurs de biens (EFAB) offre la possibilité d'effectuer des CQP dans le domaine de l'immobilier, par exemple : CQP négociateur immobilier ou CQP en gestion immobilière, etc.
- L'Ecole supérieure des professions immobilières (ESPI) propose de poursuivre en 3^e année professionnelle, qui permet d'accéder à des emplois de niveau cadre.

Débouchés

Exemple(s) de métiers accessibles :

- administrateur(trice) de biens
- agent(e) immobilier(ière)
- syndic de copropriété

Où se former

Dans la France Entière : 117 établissement(s)